

Numérique & ESS

Face à la poussée hégémonique des GAFAM, les acteurs numériques de l'ESS portent un modèle différent fondé sur la coopération et le partage libre de connaissances et de compétences, en identifiant le numérique comme un moyen de répondre à des besoins sociaux non satisfaits. Alors que 13 millions de Français se sentent toujours exclus du numérique*, l'accès au

numérique pour tous, en termes de réseau des télécommunications et d'usage, fait l'objet d'une compétence partagée entre les conseils régionaux et départementaux.

Les régions peuvent se positionner comme accompagnateur, diffuseur et promoteur d'une transition numérique inclusive.

Plusieurs leviers d'actions possibles :

Initier des dynamiques partenariales et transversales

Afin de diffuser et promouvoir une transition numérique inclusive, les régions peuvent mettre en réseau l'ensemble des acteurs du numérique et les structures de l'ESS (ressourceries, MJC, Fablabs, centres sociaux, médiathèques, etc) pour réaliser un **diagnostic partagé** des besoins du territoire et structurer l'offre de services.

Elles peuvent créer des instances de participation comme le **conseil régional du numérique du Centre-Val de Loire**, ou participer aux **hubs territoriaux pour un numérique inclusif**.

Favoriser l'insertion socio-professionnelle par les formations au numérique

Le numérique constituant un secteur économique à fort potentiel en terme de créations d'emplois, les régions peuvent soutenir les structures de l'ESS qui font du numérique un tremplin professionnel en mettant en place des formations qualifiantes à destination des publics éloignés de l'emploi.

Des hubs territoriaux pour un numérique inclusif

Les Hubs sont des têtes de réseau de l'inclusion numérique sur les territoires en charge de la coordination, de l'appui et de la formation des aidants numériques. Il en existe aujourd'hui 11, positionnés à un échelon interdépartemental, lancés à la suite d'un appel à projets réalisé par la Banque des Territoires en lien avec la Mission société numérique.

Le hub travaille d'une part avec les collectivités sur le déploiement de dispositifs d'inclusion numérique - pass numérique, conseillers numériques par exemple -, d'autre part avec les opérateurs de médiation pour les aider à construire une offre adaptée aux besoins du territoire et à trouver leur modèle économique.

Dans les Hauts-de-France, le hub *Les Assembleurs* est un projet porté par POP, co-piloté par la région Hauts-de-France et le Siilab, cofinancé par l'Union européenne avec le FEDER et par la région Hauts-de-France. *Les Assembleurs*, comme le hub de Nouvelle Aquitaine, *Hubik*, sont en train de se constituer en SCIC.



Un réseau d'écoles régionales du numérique en Occitanie

Depuis 2016, la région Occitanie a créé un réseau d'Ecoles régionales du numérique qui déploie des formations innovantes sur l'ensemble des 13 départements de la région à travers 20 antennes locales. Ces formations qualifiantes, mises en œuvre par un prestataire référencé par la Région, s'adressent aux demandeurs d'emplois et préparent les certifications « Développeur Web et Web Mobile » ou « Technicien supérieur en Systèmes et Réseaux ». D'une durée de 6 mois à 1 an, elles sont intégralement financées par le conseil régional.

Afin de développer ses antennes locales, la région s'appuie sur des partenariats forts avec des collectivités locales qui ont fait acte de candidature suite à un Appel à Manifestation d'Intérêt. Les collectivités s'engagent à mettre à disposition un local dans lequel se déroule la formation et à favoriser la mise en relation directe avec les acteurs économiques du territoire.

A titre d'exemple, sur le territoire du Grand Narbonne, c'est le **pôle IN'ESS**, dédié à l'ESS et porté par la communauté d'agglomération, qui est devenu une antenne locale de l'école régionale du numérique en 2016, lui permettant ainsi de renforcer son offre de service sur le numérique en direction des demandeurs d'emploi de son territoire.



✓ Soutenir les acteurs de la médiation numérique

La médiation numérique permet l'accompagnement aux usages numériques, pour lesquels les besoins sont particulièrement importants actuellement (démarches administratives en ligne, accès aux droits), et cela notamment auprès des publics touchés par la fracture numérique (personnes âgées, personnes en situation de grande précarité...).

Les régions peuvent soutenir les acteurs de l'ESS mettant en place des actions de médiation numérique en proximité: parcours d'initiation aux outils numériques, espaces numériques en accès libre avec le soutien de personnes ressources.



#Connexionurgence en Corse

La Collectivité de Corse place l'inclusion et la médiation numérique au cœur de son Schéma directeur territorial d'aménagement numérique (SDTAN).

Dans le contexte de crise sanitaire, elle s'est associée à l'initiative #connexionurgence aux côtés d'Emmaüs Connect et SFR afin de répondre aux besoins des publics fragilisés confrontés au confinement et privés de moyens de connexion et d'équipement. Elle a joué le rôle d'assembleur de l'initiative en se chargeant de coordonner et de répartir auprès des acteurs de terrain le matériel récupéré (cartes SIM, smartphones).

✓ Favoriser le réemploi de matériel informatique usagé

Les régions peuvent faire don de leur matériel informatique usagé à des structures de l'ESS spécialisées dans la collecte et le réemploi des déchets d'équipements électriques et électroniques. Elles sont par ailleurs soumises à l'obligation d'acquiescer des biens issus du réemploi, de la réutilisation ou contenant des matières recyclées, à hauteur de 20% pour le matériel informatique (article 58 loi AGEC et décret du 9 mars 2021). Ce peut être une opportunité de contribuer à la structuration de filières territoriales vertueuses.

✓ Mobiliser les fonds européens

Les conseils régionaux peuvent inscrire les usages numériques au sein de leur Programmes Opérationnels Régionaux (POR). Pour exemple, la **région Normandie** consacre une des objectifs de son POR à «*augmenter l'offre de services numériques à vocation économique, sociale et citoyenne*». L'action «*développement de services numériques innovants*» mobilise ainsi des crédits de la région Normandie et des crédits du FEDER.

Les Trophées de la médiation numérique de la région Normandie



Depuis 2018, la Région Normandie organise le Prix de la médiation numérique normande qui récompense chaque année plusieurs structures labellisées «Espace Public Numérique (EPN) Normandie» pour des projets innovants déjà réalisés ou en émergence mis en œuvre au sein de leurs ateliers à destination du grand public. Parmi les 8 lauréats de l'année 2020, la mise en œuvre d'un EPN mobile pour lutter contre la fracture sociale numérique dans un territoire rural, ou encore un projet de radio temporaire citoyenne permettant de donner la parole aux habitants.

✓ Soutenir les plateformes coopératives et tiers-lieux

Plusieurs plateformes numériques coopératives s'inscrivant dans le champ des **communs numériques** se développent dans différents secteurs (mobilité, alimentation, culture, tourisme) en alternative à l'ubérisation de l'économie, telles que certaines des coopératives du collectif **Licoornes**. Elles promeuvent un ancrage territorial fort, des relations partenariales denses, un respect des utilisateurs et la création d'externalités positives. Voir la fiche ^{n°19} concernant le soutien aux tiers-lieux numériques et fablabs.

✓ Promouvoir l'utilisation en interne des logiciels libres et ouvrir un portail open data régional

Les régions peuvent équiper leurs administrations et lycées en **logiciels libres et open source** (LLOS - libres de droits) et former le personnel à leur utilisation.

Depuis la loi République numérique de 2016, les collectivités de plus de 3500 habitants sont tenues d'ouvrir un portail open data.

Par exemple, en Bretagne, le site data.bretagne.bzh publie les données publiques produites par le conseil régional. C'est l'une des «briques» d'un service public de la donnée au service de nouveaux usages et modes d'information.

Ressources pour aller plus loin



- Lettre papier du RTES n°28 [ESS & numérique](#), mars 2017 et conférence en ligne [Inclusion numérique & ESS](#), juin 2019
- [Dossier](#) dédié au "numérique" sur le site de l'Avise.